



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 27 Octobre au 29 Octobre 2023 est assurée par :

M. Jacques CONTET au 06.68.44.06.97



ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

Elle aura lieu le **Samedi matin 4 Novembre 2023** à VIRIAT (salle des fêtes).

Cet avis tient lieu de convocation.

OPERATION MINI BUTS POUR LES ÉCOLES DE FOOTBALL

Nous attendions plus d'informations depuis un certain temps... la Ligue de Football Amateur a (enfin) fixé les modalités et procédures d'acquisition de mini buts à prix réduit par les Clubs, dans le cadre de l'opération initiée à la fin de la saison 2022 / 2023.

N'ATTENDEZ PAS ! Rendez-vous dès à présent sur la Plateforme d'achat « [Le Corner](#) » (première connexion requise avant le 5 novembre).

Toutes les infos via le lien ci-dessous : [12000 paires de mini buts pour les écoles de football](#)



COMITE de DIRECTION

Comité de Direction du 16 Octobre 2023

Présents : BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JARJAVAL Romain, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick (départ à 20 H 10), TOUZANI Hamid et VIOLLET Sonia.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF) et TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : ABBEY Jean Marie, AMPRINO Jean Jacques, BOSSET Régis.



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 18 Septembre 2023](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Mise en place d'un groupe de travail « cahiers des charges »](#)

Le but étant d'éventuellement les mettre à jour et de préciser les points importants. Les clubs organisant les manifestations devront obligatoirement les signer.

Elle sera composée de Joël MALIN, Jacques CONTET, Patrick CHENE, Vincent JACUZZI, 1 technicien, 1 membre de la Commission de l'Arbitrage.

[Mise en place de vice-présidents de commissions](#)

Afin de pallier les absences des présidents de commissions, un vice-président doit être désigné rapidement.

Foot Animation : Pierre BENOIT

[Intégration de bénévoles](#)

Lors de sa réunion en date du 6 Octobre 2023, le Bureau a décidé de refuser la candidature de M. Baptiste PIQUET au sein de la Commission d'Appel car cela porterait à 3 membres du même club la composition de ladite commission.

Accord du Comité de Direction.

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration du nouveau membre pour intégrer la commission ci-dessous :

Commission de l'Arbitrage

TARTARIN Jean Noël

Tuteur : JARJAVAL Romain

Décision Commission de l'Arbitrage

Conformément à son règlement intérieur, la Commission de l'Arbitrage a décidé que les nouveaux membres qui n'étaient pas venus à 2 réunions de suite en ce début de saison seraient exclus. Le but étant d'avoir principalement des membres actifs.

De ce fait, MM. FUSEAU et LOZACHMEUR sont exclus.

Droits d'appel non réglés

Deux arbitres n'ont toujours pas réglé les frais de procédure d'appel de la saison 2022/2023.

Ils seront relancés avec règlement sous 10 jours (avec copie à leur club d'appartenance).

Séminaire membres du Comité de Direction

Il a eu lieu le Samedi 7 Octobre 2023 à l'Auberge de Dompierre sur Veyle.

Les membres ont apprécié ce séminaire qu'ils ont trouvé utile et ont pu éclaircir certains points entre les commissions.

Soirée des champions du CDOS

Cette soirée a eu lieu le Vendredi 13 Octobre 2023 à Divonne les Bains.

Mise à l'honneur de Mme Emmanuelle MACONI, secrétaire générale du club de MONTREAL LA CLUSE.

Maurice DELIANCE et Hamid TOUZANI ont représenté le District.

La prochaine édition aura lieu à Bourg en Bresse.

Week-end des bénévoles à CLAIREFONTAINE

2 bénévoles n'ont finalement pas participé.

Week end apprécié des présents.

Point sur l'organisation de la soirée des récompenses

Elle aura lieu le Vendredi 10 Novembre 2023 à ATTIGNAT.

Toutes les invitations ont été envoyées.

La liste de tous les récipiendaires sera diffusée dans un prochain PV afin que les présidents de clubs en prennent connaissance.

Le traiteur, Restaurant O' TROLL, est réservé et le buffet établi.

Mise à l'honneur des nouveaux arbitres

Cette soirée aura lieu le Samedi 11 Novembre 2023 lors du match FBBP 01 / Hagueneau FCSR (heure du match à confirmer).

Ne seront invités que les arbitres qui ont réussi leur examen en 2022/2023 et qui ont pris leur licence pour cette saison 2023/2024.

Les mineurs pourront être accompagnés.

A ce jour, 13 retour / 39.

Organisation de l'assemblée générale

Elle aura lieu le Samedi matin 4 Novembre 2023 à partir de 8 H 30 à VIRIAT (salle des fêtes).

Le cahier d'AG sera envoyé aux clubs et à leur président le 20 Octobre 2023 et sera diffusé sur le site internet du District.

Seront invités : Bernard PERRET (maire de Viriat), Hélène CEDILEAU (vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain), Franck RIGON (Président du CDOS AIN), Pascal PARENT (président LAuRAFoot),

les 3 Présidents d'honneur du District, le président de l'UNAF, le président de l'Amicale des Educateurs, le président de l'Amicale des Anciens ainsi que la presse.

Présentation du bilan financier de la saison 2022/2023

Les membres du comité de direction approuvent le bilan financier 2022/2023 à l'unanimité.

Modification de l'article 22 – équipes réserves seniors

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette précision.

22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans **les chaque équipes inférieures** du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures au repos ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente en équipe supérieure, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.

Les vœux

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Application : immédiate dès la saison 2023/2024

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référénts en arbitrage 42.13.2) <u>Arbitres Assistants “semi-officiels”</u> Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire. Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire. Ces arbitres assistants signalent les hors-jeu en plus des sorties du ballon en dehors des limites du terrain à l'exception des buts. Chaque club doit obligatoirement fournir au minimum autant d'arbitres assistants qu'il a d'équipes engagées en championnat de district de D2 à D4.</p>	<p>Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référénts en arbitrage 42.13.2) <u>Arbitres Assistants “semi-officiels”</u> Tous les matchs des championnats seniors masculin de D2 à D4 du district se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée comprenant une photo du titulaire. Cette attestation ne remplace en aucun cas la licence FFF dont il doit être titulaire. Ces arbitres assistants signalent les hors-jeu en plus des sorties du ballon en dehors des limites du terrain à l'exception des buts. Chaque club doit obligatoirement fournir au minimum autant d'arbitres assistants qu'il a d'équipes engagées en championnat de district de D2 à D4.</p>

Ces arbitres assistants sont bénévoles et soumis aux mêmes droits et devoirs qu'un arbitre assistant "officiel". Ils officient toujours en prenant la moitié de terrain correspondant à l'attaque de leur club. En cas d'absence d'arbitre assistant "semi-officiel" pour une des deux équipes, c'est l'équipe adverse qui fournit deux (2) arbitres assistants (si cela est possible).

Dans le cas où il n'y a qu'un arbitre assistant "semi-officiel" pour le match, l'arbitre central demande à cet arbitre assistant de ne pas signaler les hors-jeu (afin de ne pas pénaliser cette équipe).

~~Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les jeunes et les féminines.~~

Nota : Les arbitres en activité ou ayant arrêté l'arbitrage depuis moins de 2 ans, ne sont pas obligés de participer au stage de formation mais doivent, pour ceux ayant arrêté l'arbitrage, faire une demande d'attestation. L'attestation doit être renouvelée tous les 6 ans.

Ces arbitres assistants sont bénévoles et soumis aux mêmes droits et devoirs qu'un arbitre assistant "officiel". Ils officient toujours en prenant la moitié de terrain correspondant à l'attaque de leur club. En cas d'absence d'arbitre assistant "semi-officiel" pour une des deux équipes, c'est l'équipe adverse qui fournit deux (2) arbitres assistants (si cela est possible).

Dans le cas où il n'y a qu'un arbitre assistant "semi-officiel" pour le match, l'arbitre central demande à cet arbitre assistant de ne pas signaler les hors-jeu (afin de ne pas pénaliser cette équipe).

Ces dispositions s'appliquent pour les U18 et seniors féminines à 11 mais pas pour les autres catégories jeunes.

Nota : Les arbitres en activité ou ayant arrêté l'arbitrage depuis moins de 2 ans, ne sont pas obligés de participer au stage de formation mais doivent, pour ceux ayant arrêté l'arbitrage, faire une demande d'attestation. L'attestation doit être renouvelée tous les 6 ans.

FC VEYLE SAONE

Nous souhaiterions que les clubs, dans les catégories concernées, U15, U18 et Séniors, qui ne présentent pas d'arbitres assistants semi-officiels comme l'exige le règlement des compétitions dans le District de l'Ain soient amendés financièrement sur le même barème que le manque d'un délégué sur la FMI. Si un club ne présente pas d'arbitre semi-officiel, l'arbitre devra le préciser dans les observations d'avant ou d'après match afin de faire suivre l'information à la commission des règlements.

Merci de votre compréhension.

Avis du Comité de Direction : avis favorable pour les seniors D2 à D4.

ST DENIS LES BOURG

Extrait tiré du Règlement des Coupes de l'Ain, en ligne à ce jour sur le site du district.

COUPE René MORANDAS (vétérans)

Coupe se pratiquant par élimination directe, même règlement que la Coupe de l'AIN.

Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires de licence senior vétérans pouvant être complétées par 2 joueurs titulaires de licence senior de plus de 30 ans à la date d'enregistrement de la licence.

Les tacles sont interdits !

Les souhaits proposés

1^{er} Vœu :

Comme le district la classifie dans le règlement des Coupes de l'Ain, c'est la coupe René MORANDAS (Vétérans).

Il s'agit d'une coupe réservée aux joueurs titulaires de licences Senior Vétérans.

Sont considérés comme Sénior Vétérans, les joueurs ayant 35 ans révolu à la date d'enregistrement de la licence.

Afin d'éviter les problèmes d'erreurs et d'interprétation d'âge dans par exemple un joueur bascule à 35 ans en cours de saison, je propose de supprimer la partie de règle autorisant aujourd'hui de faire joueur 2 joueurs âgés entre 30 et 34 ans.

En remplacement, je propose **Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires de licence senior vétérans âgés de 35 ans à la date d'enregistrement de la licence.**

Avis du Comité de Direction : avis favorable à la majorité (1 abstention) pour que la Coupe soit réservée aux licenciés senior vétérans.

2^{ème} Vœu :

La coupe René Morandas est la seule coupe réservée aux vétérans.

Si on regarde les équipes des 2 dernières années à avoir joué dans le dernier carré et participé à la finale, voire à l'avoir gagnée, on se rend compte que ce sont des équipes avec un effectif tout ou partie qui joue le reste de l'année en senior, et même pour certaines équipes qui ne font aucun match vétérans le reste de la saison !

On se retrouve donc dans une coupe vétérans avec un nombre important de joueurs qui jouent essentiellement les weekends dans les championnats districts seniors, souvent entre la D1 et la D3, voire même pour certains en ligue !

Quel est l'intérêt de venir jouer la coupe Morandas dans ces conditions ?

Un joueur libre senior vétérans a totalement le choix de choisir jouer en compétitions seniors district, ligue ou alors tranquillement en vétérans.

Pour les coupes, le district a mis en place des coupes réservées aux joueurs qui jouent en championnats seniors

- Coupe Emile Faivre (de la D1 à la D3 incluse)
- Coupe des groupements (de la D4 à la D5 incluse)

Aujourd'hui la coupe Morandas (Vétérans) perd ainsi sa raison d'être et son réel intérêt.

Je suggère qu'on réserve l'accès de la coupe MORANDAS aux joueurs vétérans.

Autant pour le championnat c'est très compliqué de la gérer, même probablement impossible.

En revanche pour la coupe, je pense que la proposition suivante pourrait être retenue.

Un joueur libre Senior vétérans devrait choisir en début de saison à quelle coupe participer.

Dès lors qu'il aura figuré sur la feuille d'un match de Coupe Faivre ou coupe des Groupements, alors il ne pourra plus participer à un match de la coupe Morandas.

Sachant qu'il y a peu de tours de coupe, c'est assez facile de le contrôler avec la FMI.

En résumé, je propose pour préserver l'intérêt et l'existence de la coupe MORANDAS pour les vétérans, que **l'ensemble des coupes districts (coupe Emile Faivre - coupe des Groupements – Coupe Morandas) reste accessible aux joueurs seniors vétérans.**

Mais dès lors qu'un joueur senior vétérans a participé à un match de la Coupe Emile Faivre ou Coupe des Groupements) il ne peut plus jouer un match de la coupe MORANDAS.

Avis du Comité de Direction : ne se prononce pas.

3^{ème} Vœu :

Pendant des années, la coupe MORANDAS se jouaient, malgré les enjeux d'élimination directe, dans un esprit vétéran.

Vu les tensions réelles de plus en plus présente lors de ces rencontres et les difficultés inhérentes aux décisions d'arbitrage dans un match à élimination directe, je propose de faire évoluer la règle de nomination des arbitres officiels pour la coupe MORANDAS

Le district nomme, de la même manière qu'il le fait pour les coupes Emile Faivre et Groupements des arbitres officiels indépendants sur l'ensemble des rencontres de coupe Morandas, et pas seulement à partir des demi-finales.

Avis du Comité de Direction : avis favorable mais frais à la charge du club recevant et paiement d'un droit d'engagement pour disputer la coupe.

4^{ème} Vœu :

Je félicite le district pour avoir pris la sage décision de rendre les tacles interdits pour la coupe Morandas pour cette nouvelle saison, afin de protéger la sécurité des joueurs vétérans.

Pour autant, je trouve cette décision incomplète. Sans avoir à rappeler la règle de ce qu'est un tacle valable selon les règles du jeu du football, il serait bien de préciser les sanctions applicables en cas de tacle, pour éviter toute interprétation.

Plusieurs solutions sont possibles, mais plus c'est simple, moins cela évitera les discussions et litiges. Pour l'avoir déjà expérimenté en match la saison dernière, avant même l'application de la règle et sur proposition de l'arbitre et l'aval des capitaines des 2 équipes et qui a fonctionné, **je propose la règle suivante pour compléter l'interdiction de tacle :**

- **Tacle en dehors de la surface = Coup franc direct**
- **Tacle dans la surface de réparation = Pénalty**
- **Les sanctions par avertissement ou exclusion du joueur fautif restent bien sûr valables par rapport aux règles du jeu, selon les circonstances d'actions (annihilation d'une action de but) et la dangerosité du geste effectué.**

Je pense vraiment nécessaire d'apporter plus de précisions, car le tacle à la base fait parti intégralement des règles du foot. Donc on doit simplement être plus complet et explicite sur les conséquences possibles.

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

[Point sur les licences](#)

A ce jour, le District de l'Ain enregistre 19 156 licences (17 289 en 22/23).

[Informations du Président](#)

- Lancement de la campagne des Journées de l'arbitrage.

Rappel des dispositions de l'article 1 des statuts de la FFF relatives au principe de neutralité qui doit présider à l'organisation des compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la fédération et qui doivent être respectées par l'ensemble des clubs affiliés, des ligues, des districts et des licenciés.

- Mise en place par quelques districts d'arbitres de secteurs.

- Labels en cours de modification.

[Informations Ligue Auvergne Rhône Alpes](#)

- Information de la FFF à la suite de la loi du 2 août 2019 portant création de la Collectivité Européenne d'Alsace et dotant cette dernière d'une compétence dans le domaine du sport, un groupe de travail

s'est réuni de façon régulière sous l'égide du ministère des Sports pour étudier le projet éventuel de création d'une ligue d'Alsace de Football.

- La Journée des Bénévoles 2024 aura lieu les 22 et 23 Mars 2024 avec comme support le match France / Allemagne qui aura lieu à Lyon.
- Amélioration de l'utilisation des nouveaux modules compétitions et désignations. Un audit est actuellement en cours.
- Report de la date limite de renouvellement et de changement de statut arbitre afin de représenter un club (30/09/2023 au lieu du 31/08/2023).
- A ce jour, la LAuRAFoot compte environ 249000 licences.
- A noter que certains districts doublent l'amende « forfait » dans les 3 dernières journées pour éviter de fausser les classements.
- Labels : toutes les décisions du District de l'Ain sont validées par le BELFA.
- Inscription au programme « diagnostique énergétique » fait par la FFF.
- Inauguration de la nouvelle salle LAURA aura finalement lieu le jeudi soir 30 novembre 2023. L'AG LAuRAFoot s'y tiendra le 2 Décembre 2023.
- Versement de la part aux Districts de l'excédent financier.
- AOP obligatoire pour les matchs de Coupe de France demandé par la Commission de Sécurité. Une information sera faite lors de l'AG.

Tour des commissions

Arbitrage (Romain JARJAVAL)

Afin de ne pas avoir une multitude de désignations sur une rencontre, la commission ne désignera plus d'observateur lorsqu'un match est déclaré sensible.

Discipline (Colette GAILLARD)

Elle fait un résumé de la réunion plénière de discipline et de la citoyenneté. Dommage que les participants n'aient pas pu participer mais seulement écouté.

Appel (Jacques MAIRE)

3 dossiers en cours à ce jour.

Statut de l'Arbitrage (Raul GUTIERREZ)

Le tableau d'information des clubs en infraction est prêt et sera diffusé dans les prochains jours.

Manifestations (Philippe NAEGELLEN)

Informe le Comité de Direction de l'attitude d'un club lors d'une rencontre avec une équipe de son club et indique que l'arbitre a bien géré son match.

Demande la possibilité de mettre un nom sur les Coupes des Groupements et des Féminines. Des propositions sont à faire pour le prochain Comité de Direction.

Changement de la couleur du logo du Conseil départemental de l'Ain. Il faut donc changer tous nos supports de communication.

Le Comité de Direction donne son accord pour l'achat de sacs.

FAFA (Alain JOSSERAND)

3 dossiers à fin Octobre.

Le dossier de Serrières déposé en 2022/2023 a été validé par la Ligue cette saison.

2 dossiers en litige.

Sportive (Jacques CONTET)

Encore 7 clubs en lice pour le 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella. La 1^{ère} phase des U18 va tarder à se terminer.

Baisse des inscriptions en seniors D5 (50 équipes à ce jour).

Règlements (Maurice DELIANCE)

Beaucoup de forfaits en U15 et U18 ce week-end.

Foot Réduit (Patrick CHENE)

1^{ère} phase terminée sans problème et préparation en cours pour la 2^{ème} phase.

Les feuilles de plateaux U13 ne comportent pas la place pour les réclamations. Les clubs peuvent les écrire dans l'encadré « remarques ».

A déterminer la date et le lieu du Challenge U11 du Conseil départemental.

Renouvellement de la remise des Labels avec le Crédit Agricole ?

Foot pour tous (Patrick CHENE)

Réunion des sections sportives et des classes à horaires aménagés le 9 novembre 2023.

Prochaine journée Sport Adapté le 23 novembre 2023 au So Club.

Féminines (Vincent JACUZZI)

La commission féminine en lien avec la commission technique a organisé un premier plateau féminin à destination des équipes U9F-U11F-U15F le Samedi 14 Octobre à St André sur Vieux Jonc.

Ils ont été arbitrés par les joueuses et encadrés par leurs éducateurs et les techniciens du District.

Equipe Technique (Jean Marie BRESSOUX)

Souhaite la participation des autres commissions sur les actions de la Commission Technique avec par exemple la Commission de l'Arbitrage qui pourrait faire de la sensibilisation à l'arbitrage sur les plateaux.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 6 Novembre 2023 à 18 H 00.

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 48.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 24.10.2023

CERTIFICATS MEDICAUX

KRIMOU Abdeltif : certificat médical de contre- indication à l'arbitrage du 20.10.2023 au 01.12.2023.

BENALI Mohamed : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 05.10.2023 au 12.10.2023.

OLCAY Baki : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 13.10.2023 au 23.10.2023.

COURRIERS ARBITRES

EKER Mehmet : courrier reçu. Arrêt ou année sabbatique.

BEN BRAHIM Walid : arrêt de l'arbitrage. Remerciements pour services rendus.

MAZUIR Jonathan : courrier reçu.

COURRIERS CLUBS

A S GRIEGES PONT DE VEYLE : demande d'arbitre officiel pour le match GRIEGES PONT DE VEYLE / SAINT CYR SUR MENTHON D4 du 22.10.2023.

ATT OYONNAX : demande de renseignements relatifs à la FIA.

ACCFT FOOT : demande de renseignements relatifs à la formation d'Arbitres Semi Officiels.

U S VAUX EN BUGEY : demande d'arbitre pour le match AMBERIEU 3 / VAUX ENTENTE 2 du 12.11.2023.

F C CURTAFOND : absence d'arbitre le 22.10.2023.

A S SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE : courrier reçu.

S C PORTES DE L'AIN : courrier reçu.

DIVERS

LA POSTE : courrier relatif aux Journées de l'Arbitrage.

Le Président
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire
Pierre HERMANN



RATTRAPAGE ARBITRES SAMEDI 04 NOVEMBRE 2023

POUR LES ARBITRES absents, excusés, blessés lors de la réunion de rentrée des arbitres.

CONVOCATION

Par la présente vous êtes convoqué,
le samedi 04 Novembre 2023 au stade de VIRIAT (Chemin des Baisses, 01440 VIRIAT) ;
Accueil de 08h00 à 08h15 (dernier délai)

Déroulé de la journée :

Veillez venir avec des affaires de sport

Fin à 9h30 pour ceux effectuant uniquement le test TAISA

Questionnaire au District de l'Ain à 9h30 pour les arbitres ne l'ayant pas effectué le samedi 09
Septembre 2023 lors de la réunion de rentrée **(prendre 1 stylo)**

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

ADDITIF au Compte Rendu du 20 Septembre 2023

1- Courriers :

- Oyonnax ATT : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe Sénior 1.

2- Informations :

- Afin de ne pas être en infraction au Statut de l'arbitrage en fin de saison, les clubs actuellement en défaut ont la possibilité de régulariser leur situation s'ils présentent le ou les arbitres manquants et qu'en cas de réussite, ceux-ci arbitrent au moins **9 matchs** pour un arbitre sénior et **7 matchs** pour un jeune arbitre ou féminine.

- A titre expérimental et jusqu'à cette saison 2023/2024, un club pourra bénéficier d'une dérogation pour que 2 joueurs-arbitres (maxi 3) effectuent les 18 journées d'arbitrage. Et ainsi compter comme 1 arbitre officiel.

Ces joueurs-arbitres pourront être désignés le samedi soit sur des matchs U18 soit sur des matchs seniors le samedi ou dimanche.

Le club ne bénéficiera de cette dérogation que **cette saison uniquement**.

Ces joueurs-arbitres devront suivre la formation initiale d'arbitrage et sont soumis aux obligations du chapitre 1 – Titre 2 du Statut de l'Arbitrage

- Clubs, rapprochez-vous de la Commission des Arbitres pour la formation de vos nouveaux arbitres.

Rappel :

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain

Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission du Statut de l'Arbitrage

3- Clubs de District en défaut au statut de l'arbitrage au mois d'Octobre 2023 :

A : Arbitre AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2024 JA : Jeune Arbitre

Niveau	Club	N° Club	Obligation Au 31/10/2023	Actuel	Manque	Observations
D1	Guereins Genouilleux AS	533355	2AS	1AS	1AS	
	Jassans Frans Football	582242		1AS	1AS	
	St Martin du Mont ES	514055		0AS	2AS	
D2	Curtafond Confrançon FC	542555	1AS	0AS	1AS	
	Ent.S. Val De Saône	514369				
	Hautecourt Romanèche AS	529286				
	Olympique de St Denis les Bourg	530041				
	Serrières Briord - Villebois FC	552904				
D3	Bagé Le Chatel AS	515885	1A	0A	1A	
	Olympique Buyatin	553706				
	St Laurentin AS	525874				
	St Maurice de Gourdans FC	519471				
D4	Bourg ACCFT	561241	1A	0A	1A	
	Bresse Nord FC	582674				
	Chaneins Isn FC	560482				
	Chazey Bons AS	519781				
	CO du Plateau	545637				
	Priay FC	521796				<i>sous réserve *</i>
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	St Cyr US	519729				
	Veyle Vieux Jonc FC	547601				
D5	Cormoz St Nizier FC	546299	1A	0A	1A	<i>sous réserve *</i>
	Dortan Lavancia AS	525314				
	Haut-Revermont FC	547569				
	Leyment FO	581888				
	Sermoyer FC	519166				
	Virieu FCT	564462				

*** sous réserve** : En attente de validation du dossier médical d'arbitre. Une fois validé, le Club sera retiré de la liste.

Valserine FC : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1

Oyonnax ATT : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de les signaler rapidement par mail au District.

COMMISSION DES RECOMPENSES

SOIREE DES RECOMPENSES 2023

A l'attention des clubs

Vous trouverez ci-dessous les récipiendaires qui seront récompensés lors de la soirée des récompenses qui aura lieu le **Vendredi 10 Novembre 2023 à 19 heures au Centre Culturel Espace Salvart** (salle des fêtes) **d'ATTIGNAT**

Chaque récipiendaire a été invité par courrier.

Attention, toute absence non excusée entrainera l'annulation de la récompense.

Bénévoles du mois en partenariat avec le Crédit Mutuel

Septembre : Alain SOUNY (Izernore Nurieux)
Octobre : Stéphane BESSARD (Bresse Foot 01)
Novembre : Gilles MAYENSON (St Denis les Bourg)
Décembre : Jeanine VIALARD (Montréal)
Janvier : Valentin HOUZET (St Martin MCV)
Février : Cédric PRABEL (Cormoz St Nizier)
Mars : Isabelle DIESTRO TORRES (Attignat)
Avril : Patrick BOUVARD (Marboz)
Mai : Annie PUTHOD (St Denis Ambutrix Château Gaillard)
Juin : GERARD Florian (Porte de l'Ain)



Arbitres Majors

D1 : KRIMOU Abdeltif (F.B.B.P. 01)
D2 : TATLI Ramazan (Montréal)
D3 : CIFTCI Yacin (Arbent Marchon)
D4 : BESSET Grégory (Centre Dombes Foot)
AAD1 : BERRISS Nour Eddine (Marboz)
AAD2 : LOZACHMEUR Yohan (Marboz)

Fiches prévention éducateur

Catégorie U15

VILLAFRANCA Lucas (Bressans FC 1)
PAILLET Stéphane (Le Mas Rillier 1)
RICHE Mathieu (Misérieux Trévoux 1)
BOUILLON Christophe (Serrières Villebois 1)
DUMONT Thomas (Serrières Villebois 1)
BRANCHE Romain (St Denis les Bourg 1)
CHEBAB Zinedine (Valserine FC 2)
DEBRAS Cédric (Valserine FC 1)
CHAGNARD Cédric (Hautecourt 1)

Catégorie U18

BOZONNET Thibaut (Attignat 1)
MEBARKI Raïan (Belley CS 2)
BESSARD Stéphane (Bresse Foot 01 1)
FOSSAY David (Bresse Foot 01 2)
MICHEL Claude (Bresse Nord 1)
BOULON Jérémy (Dombes Bresse 1)
GALERA Rémy (Dombes Bresse 2)
VERNOUX Alexandre (Essor Bresse Saône 2)
BOYAT Samuel (Essor Bresse Saône 3)
MURAT Martial (Le Mas Rillier 2)
RUFFIN Arnaud (St Denis les Bourg 1)
PERRET Thomas (St Denis les Bourg 2)

Catégorie Seniors Féminines

CONSTANT Bruno (Bresse Foot 01 1)
COMTET Emmanuel (Essor Bresse Saône 1)

Catégorie D3

RICOL Sébastien (Bressans FC 2)
GOURMAND Johann (Bresse Dombes 1)
TERRIER Christophe (Bresse Foot 01 2)

Catégorie D4

LAGNEAU Mickaël (Ambronay 1)
MOREL Tanguy (Chaveyriat 1)
SAUBIN Benjamin (CO Plateau 1)
CHASSIBOUD Johann (Cormoranche 1)
NOTTEAU DELAIGUE Arthur (Dombes Bresse 3)
DE OLIVEIRA Manuel (Fareins Saône Vallée 2)
SPADINY Jean Louis (Le Mas Rillier 1)
DESBROSSES Christopher (Manziat 2)
SALGET Nathalie (Serrières Villebois 2)

Formations d'éducatrices

VITRY Hélène (Hautecourt)
BOURCIER PETIT Marie Léa (Essor Bresse Saône)
MACHADO Manoe (FC Côtière Luenaz)
GRAU Océane (FC Côtière Luenaz)
VUILLOT Vanina (Priay)
BUCILLAT Axelle (F.Bourg en Bresse Péronnas 01)
CHAIX Lou Ann (Misérieux Trévoux)

Journée sans carton

Rives de l'Ain : D1
St Martin du Mont : D1
Nantua : D2 poule A
Dombes FC : D2 poule A
Côtière Luenaz : D2 poule B
Bourg FO : D2 poule B

Thoissey : D2 poule B
Oyonnax PVFC : D2 poule B
Bâgé : D3 poule B
Marboz : D3 poule B
Plaine Revermont Foot : D3 poule B
Bresse Foot 01 : D3 poule B
Buyatin OL : D3 poule B
St Martin du Mont : D4 poule A
Injoux Génissiat : D4 poule A
Anglefort : D4 poule B
Vertrieu : D4 poule B
Serrières Villebois : D4 poule B
Bas Bugey Rhône : D4 poule B
Belley CS : D4 poule B
CO Plateau : D4 poule B
Culoz Grand Colombier : D4 poule B
Artemare : D4 poule B
Porte de l'Ain : D4 poule C
Chaveyriat : D4 poule C
Dombes Bresse : D4 poule C
Veyle Saône : D4 poule D
Bresse Foot 01 : D4 poule D
Marboz : D4 poule D
Ain Sud : U15 D1 poule A
Belley CS : U15 D1 poule A
Misérieux Trévoux : U15 D1 poule A
Ambérieu FC : U15 D1 poule A
Attignat : Féminines D1
Bresse Nord : Féminines D1
Misérieux Trévoux : Féminines D1
Essor Bresse Saône : Féminines D1
Lagnieu : Féminines D1

CHALLENGE DU FAIR PLAY

Super challenge : Viriat

Seniors D1

Plaine Tonique
O. Rives de l'Ain
St Martin du Mont

Seniors D2

St Martin MCV
Thoissey
Viriat
Curtafond Confrançon

Seniors D3

Viriat
Bressans FC

Hautecourt
Plaine Tonique
Bresse Nord
Thoissey

Seniors D4

Manziat
Veyle Vieux Jonc
Bresse Foot 01
Serrières Villebois
Valserhône Foot
Bas Bugey Rhône
Curtafond Confrançon
St Martin du Mont
Fareins Saône Vallée

Seniors Féminines à 11

Bresse Nord
Misérieux Trévoux

U18 D1

Côtière MV
Essor Bresse Saône

U15 D1

Ain Sud Foot

Les médaillés

Médailles F.F.F.

ARGENT

FROPPIER Jean Pierre (Feillens)
NOISETTE Evelise (St Martin du Mont)

Médailles de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

OR : PARRASSIN Michel (Côtière Luenaz)

ARGENT

BOUVARD Olivier (St Denis Ambu. Château G.)
FAVIER Séverine (St Denis les Bourg)
GALLICE Catherine (Portes de l'Ain)
HEBERT André (Côtière Luenaz)
ILLANDI Hervé (Serrières Villebois)
KILINC Erdogan (arbitre)
PERRELLE Xavier (Bressans FC)
SALLET Philippe (St Denis les Bourg)
SULPICE Daniel (Plaine Revermont Foot)

Médailles du District de l'Ain

OR

BENEJAN Henri (Bâgé)
BONNET Franck (Curtafond Confrançon)
BRAYARD Marguerite (Plaine Revermont Foot)

EL JAOUHARY Sami (arbitre)
GAUTHIER Yannick (membre commission district)
THOUNY Alain (Dombes Bresse)

VERMEIL

BRENET Pascal (Montréal)
DANIELE François (Bourg Sud)
GOURDON Roland (Bresse Dombes)
MASSOTTE Martine (Viriat)
RICHARD Joseph Pierre (Portes de l'Ain)
TEKELI Ferhat (arbitre)

ARGENT

VIALARD Jeannine (Montréal)
PERRIER Eric (Montréal)
VARILLE Geoffrey (Serrières Villebois)
FOLLIAT Raymond (St Martin du Mont)
GROBON Jean Pierre (St Martin du Mont)
REVOL Astrid (Attignat)
LAURET Gaël (Attignat)
PERRIER Thierry (Mille Etangs)
PAUGET Denis (Feillens)
JOLY Elvire (Feillens)
NUNES DA COSTA Manuela (O. Sud Revermont 01)
NAEGELLEN Philippe (O. Sud Revermont 01)
MONTBARBON Gérard (Veyle Saône)
DUROUX Gilbert (Veyle Saône)
MATHIEU Jérôme (Izernore Nurieux)
LEGER Jérémy (Izernore Nurieux)
JOSSERAND Corinne (Bresse Foot 01)
GANDET Antony (Bresse Foot 01)
BARBOSA Fernando (Veyle Vieux Jonc)
BEKAR Kenan (Oyonnax ATT)
CHAMPION Claire (Essor Bresse Saône)
FOURNIER Florent (Châtillon la Palud)
GENTELET Mikaël (Bresse Dombes)
GIRARD Marcel (Dombes Bresse)

Champions

Bressans FC 1 : seniors D1
Guéreins 1 : seniors D2 poule A
Valserine 1 : seniors D2 poule B
Serrières Villebois 1 : seniors D3 poule A
Hautecourt 1 : seniors D3 poule B
Montréal 2 : seniors D3 poule C
Valserine 2 : seniors D4 poule A
Anglefort 1 : seniors D4 poule B
Le Mas Rillier 1 : seniors D4 poule C
Veyle Saône 3 : seniors D4 poule D
Bourg ACCFT 1 : seniors D5 poule A
Belley CS 3 : seniors D5 poule B
Lagnieu 3 : seniors D5 poule C
Attignat 2 : seniors D5 poule D

Lagnieu 1 : seniors féminines à 11 poule A
Bas Bugey Rhône 1 : seniors féminines à 11 poule B
Dombes Bresse 1 : seniors féminines à 8 poule A
Ambronay 1 : seniors féminines à 8 poule B
Oyonnax PVFC 1 : U18 D1 poule A
St Martin du Mont 1 : U18 D2 poule B
Lagnieu 1 : U18 D2 poule C
Bresse Foot 01 1 : U18 D3 poule D
Belley CS 1 : U18 D3 poule E
Bresse Tonic Foot 1 : U18 D3 poule F
Bresse Nord 1 : U18 D4 poule G
Le Mas Rillier 2 : U18 D4 poule H
Le Mas Rillier 1 : U18 D4 poule I
Lagnieu 2 : U18 D4 poule J
Bourg FO 1 : U18 D4 poule K
Misérioux Trévoux 1 : U15 D1 poule A
O. Sud Revermont 1 : U15 D2 poule B
Centre Dombes Foot 1 : U15 D2 poule C
Montréal 2 : U15 D3 poule D
Portes de l'Ain 1 : U15 D3 poule E
Jassans Frans 1 : U15 D3 poule F
Marboz 1 : U15 D3 poule G
Lagnieu 2 : U15 D4 poule H
Valromey CO Plateau 1 (entente) : U15 D4 poule I
Nantua 1 : U15 D4 poule J
Essor Bresse Saône 3 : U15 D4 poule K
Jassans Frans 2 : U15 D4 poule L
Côtière MV 2 : U15 D4 poule M
Bresse Foot 01 1 : U15F

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 24 Octobre 2023

Présents : MM BOURDON, BACONNET, VERNAY, PELLET, DELIANCE, GUTIERREZ.

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

*_*_*_*_*_*

Courriers :

- Réclamation d'Oyonnax ATT : match Bourg Sud 1/Oyonnax ATT 1 concernant les mutations.
- Réclamation de St Martin Maillat CV : match Bressans FC 2/St Martin Maillat CV 1 concernant le changement d'horaire.
- Courrier de Plaine Tonique du 23/10/23.
- Courrier du CS Belley du 22/10/23.

Dossier n° 42

Match n° 26976742 : St Martin du Mont 1/Serrières Villebois 1 – U15 D3 poule D – du 22/10/2023

Courrier du club de Serrières Villebois annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Serrières Villebois 1 : 0 but / - 1 point

St Martin du Mont 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Serrières Villebois est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 43

Match n° 26455484 : Artemare Valromey 1/Culoz Grand Colombier 2 – Seniors D4 poule B – du 22/10/2023

Courrier du club de Culoz Grand Colombier annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Culoz Grand Colombier 2 : 0 but / - 1 point

Artemare Valromey 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 44

Match n° 27203563 : Plaine Tonique 4/Sermoyer 1 – Seniors D5 poule G – du 21/10/2023

Courrier du club de Sermoyer annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Sermoyer 1 : 0 but / - 1 point

Plaine Tonique 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Sermoyer est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 45

Match n° 27216744 : Plastics Vallée 1/Lagnieu 1 – U18 Fém. – du 07/10/2023

L'équipe de Plastics Vallée 1 est déclarée forfait pour ce match, du fait que le 1^{er} report n'était pas encore joué à la date du 7/10/2023 (match du 26/09/2023).

Score :

Plastics Vallée 1 : 0 but / - 1 point

Lagnieu 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plastics Vallée est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 46

Match n° 27216749 : Echirolles 1/Plastics Vallée 1 – U18 Fém. – du 14/10/2023

L'équipe de Plastics Vallée 1 est déclarée forfait pour ce match du fait qu'à la date du 14/10/2023, 2 matchs ne sont pas encore joués : le 26/09/2023 contre Attignat et le 07/10/2023 contre Lagnieu.

Score :

Plastics Vallée 1 : 0 but / - 1 point

Echirolles 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plastics Vallée est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 47

Match n° 26470832 : Bourg Sud 1/Oyonnax ATT 1 – Seniors D1 – du 22/10/2023

Réclamation d'après match du club d'Oyonnax ATT contre le club de Bourg Sud portant sur le nombre de joueurs mutés ayant participé à la rencontre.

Après vérification, il s'avère que seuls 2 joueurs de l'équipe de Bourg Sud 1 disposeraient d'un cachet mutation, comme autorisé par le statut de l'arbitrage.

La commission valide le score acquis sur le terrain.

Le club de Oyonnax ATT est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion 24 octobre 2023

Courriers reçus :

Centre Dombes F. : arrêté municipal commune de CHALAMONT, du 30 octobre au 15 janvier.

Modifications affectation des stades :

- **Seniors 1 D2 poule B stade C.R. MARTIN à VILLARS les DOMBES.**
- **Seniors 3 D4 poule C stade municipal à ST PAUL de VARAX 14h30.**

OI. Sud Revermont01 : rencontre D2 poule B du 29 octobre au stade de la Craz à MONTAGNAT.

Guéreins Genouilleux As : problème vestiaires pour rencontres D5 poule F. Réponse faite.

Dombes Bresse Fc : problème de localisation du stade de l'Europe à CHATILLON sur CHALARONNE.

Dortan Lavancia As : demande pour phase 2 D5, en cours d'analyse réponse à faire.

Rencontre en retard reprogrammées ce Week-End :

- D1 **Jassans Frans Foot 1 – Valsenhône Foot 1**
- D2 **Serrières Villebois Fc 1 – Attignat As 1**
- D2 **OI. Sud Revermont01 1 – Dombes Bresse Fc 2**
- D3 **Oyonnax Att 2 – Côt. Meximieux Villieu 1**

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

COMMISSION COUPES

Réunion du 24 octobre 2023

Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février.

Pour les tours des coupes du 29 octobre horaire 15h00 (sauf modifications)

Viriat Cs : demande modification rencontre coupe de E. FAIVRE du 29 octobre.

Manziat Fc : accord pour rencontre coupe E. FAIVRE **le samedi 28 octobre à 19h00.**

Plaine Tonique Fc : demande modification rencontre coupe de E. FAIVRE du 29 octobre.

Bresse Foot01 : accord pour rencontre coupe E. FAIVRE **le samedi 28 octobre à 19h00.**

Vaux en Bugey uS : rencontre coupe E. FAIVRE au **stade A. BERTHIER à ST DENIS en BUGEY.**

Thoissey Esvs : rencontre coupe E. FAIVRE au **stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL.**

*_*_*_*_*_*

Ain Sud : demande modification rencontre coupe des Groupements du 29 octobre.

Montluel Fc : accord pour rencontre coupe des Grpts **le samedi 28 octobre à 18h30.**

Marboz Esb : demande modification rencontre coupe des Groupements du 29 octobre.

Bresse Foot01 : pas possible de jouer le samedi 28 octobre.

*_*_*_*_*_*

Dombes Bresse Fc : rencontre coupe R. MORANDAS au **stade de l'Europe à 21h00.**

Ol. St Denis les Bourg : horaire rencontre coupe R. MORANDAS.

St Martin du Mont Esr : rencontre coupe R. MORANDAS **vendredi 27 octobre à 21h00.**

Viriat Cs : rencontre du vendredi 27 octobre coupe R. MORANDAS à **21h00.**

Ol. Sud Revermont01 : rencontre coupe R. MORANDAS au **stade FLECHON à BOURG en BR.**

Pour toutes les coupes la FMI est obligatoire.

Avec le nouveau programme nous ne pouvons pas faire apparaître, pour l'instant, les équipes exemptes sur le site.

Pour le tour 1 de la Coupe R. MORANDAS :

- **Centre Dombes Foot 5**
- **Manziat Fc 5**
- **Plaine Tonique Fc 5**
- **St Denis Ambutrix Fc 5**

Pour le tour 2 de la Coupe des Groupements :

- **Côt. Meximieux Villieu 2**

Pour le tour 2 de la Coupe E. Faivre :

- **Attignat As 1**
- **Valserhône Foot 1**

Le Président,
Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion 24 octobre 2023

Courriers reçus pour catégorie U18 :

Vous pouvez inscrire des équipes pour la phase2, envoyer un e-mail au district.

Engagements reçus pour Phase 2 :

- **Plaine Revermont Foot : 2**
- **Bourg Fo 2**
- **Mille Etangs Sc 3**

Côt. Meximieux Villieu : rencontre U18 D3 poule D du 28 octobre à **15h30**.

Marboz Esb : rencontre U18 D4 poule M du 1 novembre à **15h30**.

Viriat Cs : suite demande de BTF rencontre U18 D2 poule B du 28 octobre à **13h30**.

Bourg Sud : rencontre U18 D3 poule G du 28 octobre à **12h30 stade FLECHON à BOURG**.

Viriat Cs : desideratas pour phase 2 en U18 et U15 .

Suite au 4^{ème} tour de la coupe Gambardella le 21 octobre les rencontres suivantes sont reportées :

D2 poule A **St Martin Mont Esr 1 – Ain Sud 1** au samedi 28 octobre.

D2 poule B **Marboz Esb 1 – Viriat Cs 2** **au mercredi 25 octobre.**

D2 poule C **Bourg Sud 1 – Bords de Veyle Fc 1** au samedi 28 octobre

et **Essor Bresse Saône 1 – Dombes Bresse Fc 1** au samedi 28 octobre.

D3 poule G **Bresse Nord Fc 1 – Bresse Tonic Foot 2** **jouée le 20 octobre (J5 au 28 octobre)**

D4 poule M **Marboz Esb 2 – Thoissey Esvs1** au samedi 28 octobre.

La J5 est reportée au mercredi 1 novembre 2023 pour les D2 poules A et C et D4 poule M.

Courriers reçus pour catégorie U15 :

Vous pouvez inscrire des équipes pour la phase2, envoyer un e-mail au district.

Engagements reçus pour Phase 2 :

- **Bressolles Cm 1**
- **Priay Fc 1**
- **Bourg Fo 1**
- **Mille Etangs Sc 2**
- **Co Plateau 2**

Suite aux engagements de nouvelles équipes pour la phase 2, nous auront un championnat avec 15 poules, le tableau des montées/descentes est en cours de modification, ajout d'une poule en D3, et paraîtra début de semaine prochaine.

Nous vous rappelons que les courriers adressés au district doivent venir de la boîte mail officielle des clubs

Po/la Commission Sportive Jeunes,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
FAUSSURIER Matthieu, TOUZANI Hamid

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

et dans le PV .

U13

Championnat U13 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier est en ligne :

Afin d'éviter d'avoir des Exempts dans plusieurs poules chaque samedi, nous avons créé une poule comprenant 8 équipes. Il s'agit de la **poule T**. Celle-ci compte donc 2 journées de plus que les autres : une journée le 11 Novembre 2023 et la seconde le 16 Décembre 2023. Certaines équipes ne se rencontreront pas.

Les clubs, après accord entre eux, peuvent ou pas les jouer sachant que s'il y a des reports lors des journées des 4, 18, 25 Novembre 2, 9 Décembre, ils se joueront le 16 Décembre comme dans les autres poules.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

A partir de cette deuxième Phase, vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Compétition Championnat Catégorie U13

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

Festival Foot U13 Pitch

Le second tour du 11 Novembre 2023 est sur le site : Foot Réduit Catégorie U13

U11

Championnat U11 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier de la seconde phase est sur le site. Il est susceptible de connaître quelques modifications lors de l'établissement du calendrier U9 qui devrait paraître en début de semaine prochaine. Ne le considérez pas comme définitif.

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Choisir la pratique U11](#)

[Compétition](#) [Championnat « Autre libre Foot Animation District U11 »](#)

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

U9

Championnat U9 2023/2024 2^e Phase

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Choisir la pratique U9](#)

Le calendrier U9 devrait être publié en début de semaine prochaine.

[Compétition](#) [Championnat « U9 Phase 2 »](#)

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux débutent à **9 h 30**

A St Maurice de Beynost (Ain Sud)

A Miribel (Le Mas Rillier)

U7

Championnat U7 2023/2024 2^e Phase

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U7

Merci de nous les envoyer dès la parution des calendriers U9, U11 et U13.

Compétition Championnat « U7 Phase 2 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la commission du 24 octobre 2023

Présents : BACONNET Jean Paul – BAILLET Georges - BOURDON Bernard – JANNET Jean François – JANTET Bernard - MAGDELAINE Guy – MONTBARBON Gérard – PELLET François – PELISSON Bernard

Excusés : MEO Marc - SERMET Dominique

Invités : GARION Maëlys, salariée de la LAuRAFoot en charge de la CRTIS – MALIN Joël

Invité excusé : BOURGOGNON Henri, président de la CRTIS

Objet de la réunion :

- Organisation interne.
- Vérifications à prévoir durant la période de novembre 2023 à mars 2024.
- Gestion informatique des dossiers.
- Gestion du matériel.
- Questions diverses/Echanges CDTIS et CRTIS

➤ Organisation interne de la commission

- Constitution de groupes par secteurs géographiques sachant que ceux-ci ne sont pas figés en raison des disponibilités des uns et des autres.

BACONNET JP et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtière.

BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.

MEO M et SERMET D pour le secteur du Bugey.

JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugey.

BAILLET G et JANNET JF pour les secteurs Burgien et Ambarrois.

- Demandes de classement auprès des municipalités : BAILLET G
- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

➤ Infrastructures recensées au niveau du district

- 234 installations dont 170 dotées d'un éclairage.
- 234 installations dont 33 pelouses en synthétique et 12 en terrain stabilisé.
- 8 gymnases recensés au niveau fédéral pour la pratique du foot en salle.
Les gymnases utilisés pour les compétitions organisées par le district et qui ne sont pas recensés à ce jour devront faire l'objet d'un recensement et d'une vérification initiale.

- Nombre d'installations(terrain/vestiaire/annexe) et éclairage à vérifier durant la saison 2023/2024 (visites périodiques et fin de travaux)

59 installations – 41 éclairages – 1 gymnase

➤ Nombre d'infrastructures traité durant la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023

18 installations – 7 éclairages

- Vérifications à prévoir durant la période du 1^{er} novembre 2023 au 1^{er} mars 2024.
Anticiper les visites et la rédaction des rapports afin que les dossiers soient à traiter par la CRTIS, 2 mois avant le terme échu et dès la fin des travaux pour les dossiers concernés par une subvention FAFA.
14 installations - 17 éclairages – 1 gymnase

➤ Gestion administrative et informatique

- *Migration Foot 2000/ Stadium : cette opération s'avère incomplète de ce fait des informations sont manquantes dans le nouveau logiciel Stadium.*
- *Stadium : après la démonstration réalisée par M GARION, les membres de la CDTIS prendront possession progressivement de ce nouvel outil informatique dédié aux installations.*
- *La CRTIS a créé un dossier spécifique permettant d'assurer le suivi des non-conformités mineures et majeures.*

➤ Gestion du matériel.

- *Les 4 luxmètres seront transmis à la société Testo pour étalonnage durant la future intersaison.*
- *Achat de nouveaux équipements : aucun achat envisagé avant le 30 juin 2024*

➤ Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Le samedi 27 janvier 2024 à 10h

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non-conformités dont une majeure.
- Eclairage du stade Marceau 1 de Coligny NNI 011080101 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 16 novembre 2025.
- Installation du stade municipal de Frans NNI 011660101 – classement au niveau T6PN jusqu'au 16 novembre 2033.
- Installation du stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I – classement au niveau E6 jusqu'au 16 novembre 2027.
- Eclairage du stade « des petits oiseaux » de Thoissey NNI 014200101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de classement.
- Installations des stades de la Bèche 1 et 2 de Saint André sur Vieux Jonc NNI 014360101 et NNI 014360102 – attente de levées de non-conformités majeures par le propriétaire de l'installation.

Prochaines programmations

- Eclairage du stade de La Chassagne 1 de Manziat NNI 012310101
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Chalamont NNI 010740101 et 010740102

Pour la CDTIS : JF JANNET